

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-4 24SGADL0115

SEANCE DU
27 JUIN 2024

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 54
<u>Date de convocation :</u> 21 juin 2024
<u>Date d'affichage :</u> 28 juin 2024

<u>OBJET :</u> Rapport annuel du délégataire en eau et assainissement pour 2023
--

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 68
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 68
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u>
• ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

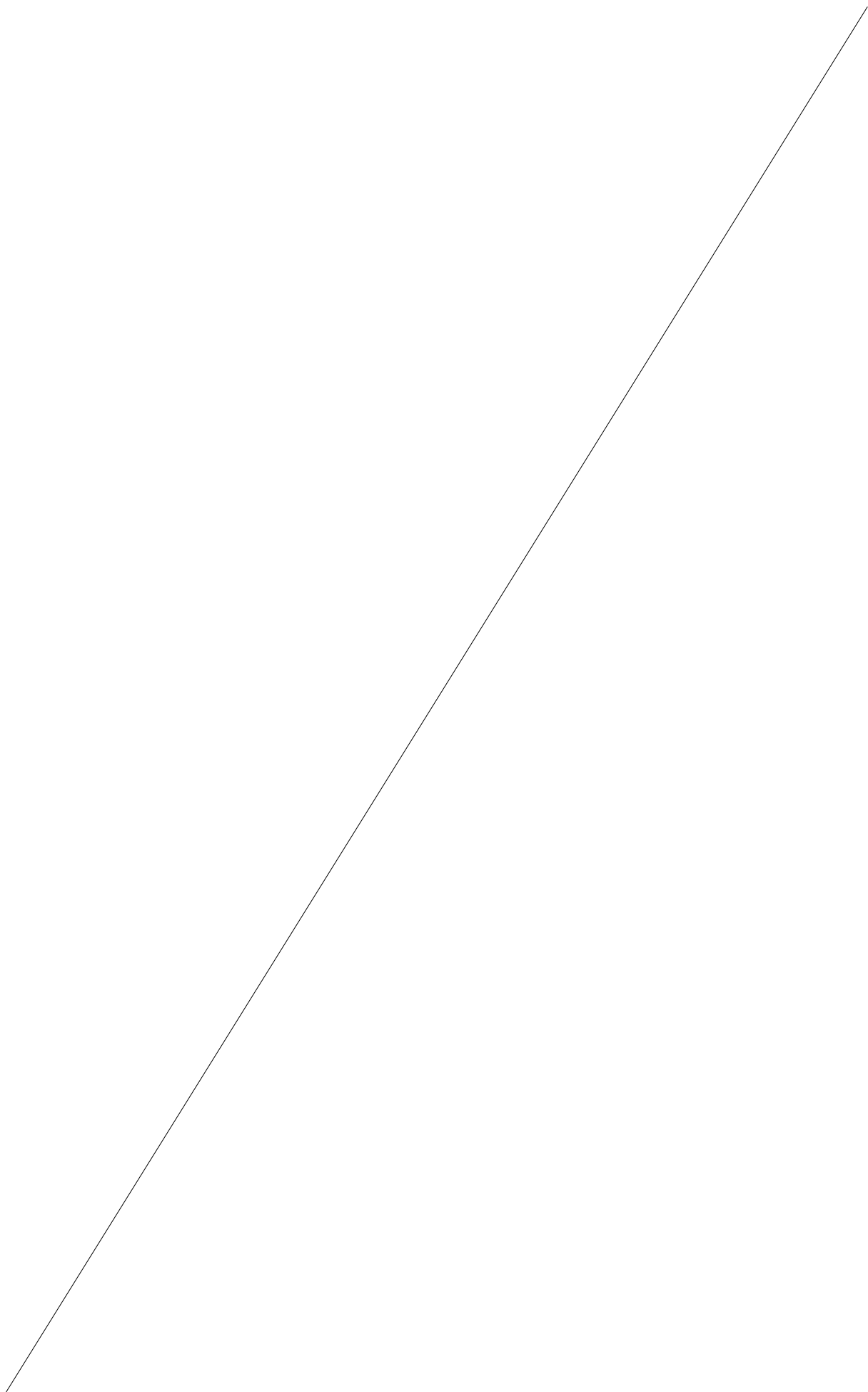
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoulkader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



« Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et notamment son article 52 portant sur l'information de l'autorité délégante,

Vu l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales relatif à la communication aux membres de l'assemblée délibérante du rapport annuel du délégataire,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 12 juin 2024,

Le rapporteur expose :

« L'exploitation des services publics eau et assainissement était assurée en 2023 dans le cadre de deux contrats de délégation de service public (DSP) de type régie intéressée avec la société VEOLIA EAU qui, conformément aux contrats, a créé la société Creusot Montceau Eau (CME) en charge de la mise en œuvre des deux contrats entrés en vigueur au 01/01/2018 et jusqu'au 31/12/2025 :

- L'un pour la distribution d'eau potable sur toutes les autres communes exceptées Pouilloux et Saint Romain sous Gourdon (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce), Mary et Mont Saint Vincent (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye), Essertenne et Perreuil (Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois) ;
- L'autre pour l'assainissement collectif sur toutes les communes possédant un réseau public d'assainissement des eaux usées exceptées Essertenne et Perreuil (Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois).

La Communauté Urbaine Creusot Montceau a l'obligation d'assurer le contrôle d'exécution de ces contrats de DSP.

Dans ce cadre, différents textes ont renforcé les moyens de ce contrôle ainsi que l'information du public.

L'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le délégataire produit chaque année un rapport relatif à l'exercice précédent comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport doit permettre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte dans les 6 mois de l'année N+1.

Ce document doit par ailleurs être mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant sa réception.

Conformément à ces dispositions, la société CME a remis les rapports 2023 concernant les services publics eau et assainissement dont elle assure l'exploitation en DSP.

De plus, ces rapports ont été présentés aux membres de la commission consultative des services publics locaux délégués conformément à l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les différentes pièces constitutives des rapports du délégataire sont jointes à la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- de prendre acte des rapports de CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
Jean-Marc FRIZOT

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'J' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
Jean-Marc FRIZOT

A handwritten signature in dark ink, identical to the one on the left, consisting of a stylized 'J' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.